



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détermination du revenu imposable

Question écrite n° 119158

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des personnes titulaires de l'allocation adulte handicapé compte tenu des nouvelles dispositions en terme de fiscalisation des plans d'épargne logement de plus de douze ans, En effet, cette fiscalisation aura pour conséquence d'augmenter le revenu fiscal de référence des personnes titulaires de AAH qui verront les avantages auxquels ils peuvent prétendre du fait de leur handicap ne plus leur être attribués. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant aux inquiétudes des personnes titulaires de l'AAH, d'une part, et quelle solution il compte mettre en place afin de le rassurer, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119158

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2067